

La Ville de Crosne recrute

Ville de Crosne, en Essonne,
9200 habitants, à 30 min de
Paris Gare de Lyon



UN AGENT DE SURVEILLANCE DES POINTS ÉCOLES (H/F)

Placé sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, l'agent de surveillance des points écoles travaille sur des temps discontinus et effectue la même tâche deux fois le matin et deux fois l'après-midi.

MISSIONS PRINCIPALES

Assurer la sécurité des enfants sur les passages prévus à cet effet et menant à l'école.

Effectuer les gestes appropriés permettant ou interdisant aux enfants de traverser.

HORAIRES DE TRAVAIL

	Matin	Fin de matinée	Début d'après-midi	Soir
Lundi	8h15/8h45	11h45/12h15	13h45/14h15	16h15/16h45
Mardi	8h15/8h45	11h45/12h15	13h45/14h15	16h15/16h45
Jeudi	8h15/8h45	11h45/12h15	13h45/14h15	16h15/16h45
Vendredi	8h15/8h45	11h45/12h15	13h45/14h15	16h15/16h45

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Avoir une bonne connaissance
du Code de la Route

Sens de l'observation, de la prise
d'initiative et des responsabilités

Assiduité et ponctualité

**Vous correspondez à ce
profil ? Rejoignez-nous !**
Adressez votre
candidature (lettre de
motivation et CV) à :
Mr le Maire
35 av. Jean Jaurès
91560 Crosne
Ou par mail à
recrutement@crosne.fr